Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 029-200067072-20260624-BC_2026_06_N13-DE

Haut-Léon Communauté

Extrait du registre des délibérations
Session ordinaire
Bureau Communautaire
Séance du 24 juin 2026 – 9h00

Le Bureau Communautaire de Haut-Léon Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Maison des Services des Carmes, à Saint-Pol-de-Léon

PRÉSENTS : Frank COCAIGN - Maël SAILLOUR - Thierry GAUDEC - Éric GRALL - Stéphane RIOU - Michèle QUEAU - Éric LE BOUR - Éric MIOSSEC - Gildas BERNARD - Marc SIMON - Stéphane CLOAREC - Gilles GOMBERT - Jacques EDERN - Jacques PONTU lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution du Code Général des Collectivités Territoriales.

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Dominique AZOU (Directeur Général Services), Véronique GUYONVARCH (Directrice Générale Adjointe).

ABSENTS EXCUSÉS :

Date de la convocation :	**Membres du Bureau :**	**Présidence de séance :**
18 juin 2026	En exercice : 14	Stéphane CLOAREC
Date d'affichage :	Présents : 14	**Secrétaire de séance :**
18 juin 2026	Votants : 14	Gildas BERNARD

Missions facultatives du CDG29 - Actualisation « convention-cadre »

Numéro d'ordre	**Nomenclature**	**Rapporteur**
BUR-2026-06-N13	4.1	Gildas BERNARD

Au fil des réformes, les missions du Centre de Gestion du Finistère se sont développées et élargies pour répondre aux nouveaux besoins exprimés par les collectivités, dans des domaines variés tels que l'informatique, l'assistance juridique, la santé…

Ces évolutions rendent nécessaires une adaptation de notre « convention-cadre » précisant les modalités d'accès aux missions facultatives du Centre de Gestion.

Les modifications apportées à ce document, sont destinées à simplifier les relations contractuelles et n'entrainent aucune modification des conditions financières en vigueur.

Cette convention fixe les conditions générales de mise en œuvre des différentes prestations et renvoie aux modalités de fonctionnement et aux tarifs propres à chaque prestation, fixés annuellement par le Conseil d'administration du CDG29.

Après avoir pris connaissance des éléments ;
Après avoir entendu le Rapporteur ;

DÉLIBERATION

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, réserve une suite favorable à la proposition des membres du Pôle en approuvant les termes de la « convention-cadre » d'accès et d'utilisation des services facultatifs proposés par le Centre de gestion du Finistère en autorisant le Président à signer ladite convention.

Présents	**14**
Pouvoirs	**0**
Votants	**14**
Pour	**14**
Contre	**0**
Abstention	**0**

Le Président
Stéphane CLOAREC

Le Secrétaire de Séance
Gildas BERNARD